



Brèves n°88

15 mai 2026

Informations de la Commission Syndicats aux relais et partenaires

Activités en cours et à venir de la Commission Syndicats

- Développer les relations avec les syndicats dans les sections d'AI** : le 16 mars, la Commission Syndicats s'est entretenue en Visio avec Richard Wild, membre du Conseil d'Administration d'AI-Royaume Uni à propos de la motion qu'il a déposée pour l'Assemblée Mondiale d'AI (<https://www.amnesty.org.uk/get-involved/join-the-movement/join-a-group-or-network/trade-unions-and-governance/>). Celle-ci « *encourage toutes les sections à étudier le mouvement syndical dans le pays où elles opèrent et à chercher activement à nouer des liens, des relations et une collaboration avec les syndicats, les fédérations syndicales ou d'autres structures collectives pertinentes* ». Engagée dans cette démarche de collaboration depuis la fin des années 90, la Commission Syndicats a pu présenter ses activités, son organisation - avec notamment son réseau de relais -, et les partenariats syndicaux. Pour le Bureau Exécutif International, cette motion n'implique toutefois pas de changement stratégique et ne relève donc pas de l'Assemblée Mondiale : « *il ne s'agit pas d'un sujet controversé et il ne serait pour l'heure pas stratégique de le soumettre à discussion (...). À l'échelle mondiale, nous avons des relations bien établies avec des syndicats mondiaux tels que la Confédération syndicale internationale, l'Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois et Uniglobal. Ces relations peuvent être renforcées lorsque cela est en adéquation avec les priorités stratégiques d'Amnesty sur les droits du travail, la liberté syndicale, les défenseur·e·s des droits humains et des questions thématiques comme la justice fiscale.* »
- Sollicitation des OS partenaires par la Commission** : 3 ans après Sainte-Soline, la bataille de l'eau contre les mégabassines a marqué un tournant chez les défenseur·es de l'environnement, ciblé·es physiquement et criminalisé·es. Initiée par Julie Ozenne, députée Ecologiste et Social de l'Essonne, une tribune cosignée par près de 120 acteur·ices de la protection de l'environnement a paru dans le quotidien Ouest-France du 30 mars (<https://www.julie-ozenne.fr/tribune-dappel-a-la-reconnaissance-du-travail-legitime-et-essentiel-des-defenseur%c2%b7es-de-lenvironnement-et-a-la-protection-de-leurs-droits/>). Elle rappelle « *le rôle légitime, essentiel et irremplaçable dans la protection du climat, des territoires, de la santé et des droits humains de ces défenseur·es, ainsi que l'urgence de les protéger* ».

Signée par Anne Savinel-Barras, présidente d'AIF, cette tribune a aussi été cosignée à notre initiative par Boris Plazzi, secrétaire confédéral de la CGT, et Hania Hamidi, présidente de l'UNEF.

- **Présentation au Comité national de Solidaires** : Le 31 mars, nous avons présenté Amnesty International, AIF et les travaux de la Commission Syndicats devant une soixantaine de représentants départementaux et de syndicats ou fédérations nationales de Solidaires. Des représentant·es ont souligné l'importance des recherches et des positions d'Amnesty dans les orientations prises par Solidaires concernant les Droits humains. Par ailleurs, dans sa revue Solidaires international, le syndicat a publié un article de 3 pages sur le partenariat avec AIF n° 25 qui déclare qu'« *Amnesty International France et l'Union syndicale Solidaires se côtoient régulièrement dans le cadre de campagnes et initiatives pour la défense et la promotion des droits humains.* »
- **Participation à l'AG de l'Union Territoriale des Retraités CFDT d'Eure et Loir** : le 31 mars, la Commission Syndicats a fait une présentation de ses activités et mis à disposition quelques exemplaires de la CS 1er mai 2025. L'Union Territoriale des Retraités CFDT d'Eure et Loir édite un trimestriel, « Le journal du 28 ». Dorénavant, nous rédigerons un des articles de cette parution. Le premier article portera sur la campagne en cours « A la merci d'un papier ».
- **Collaboration UNEF-AIF AJ à Bordeaux** : Le 24 mars, l'UNEF Sciences Po Bordeaux et l'Antenne Jeunes AIF du campus de Bordeaux ont coorganisé un ciné-débat autour du film Dossier 137, film qui relate une enquête IGP sur des violences policières ayant entraîné de graves blessures d'un Gilet Jaune. Animé par une professeure de droit public, une sociologue du CNRS et une militante d'Amnesty Bordeaux engagée dans la campagne « Manifestez-vous », l'événement a donné lieu à des échanges riches et engagés sur les atteintes aux droits des manifestant·es et les violences policières. Ce moment fort vient concrétiser, à l'échelle locale, une collaboration dynamique entre AIF et l'UNEF !

Pays traités dans ce numéro

Algérie, Bangladesh, Canada/Israël, Etats-Unis, France/Iran, Honduras, Hong-Kong, Malaisie, Monde, Pays-Bas, Russie, Turquie

Brèves

Canada/Israël. Le Canada doit suspendre le commerce d'armes avec Israël

Le Canada doit imposer un embargo sur les armes qu'il envoie à Israël afin de contribuer à mettre fin aux crimes contre l'humanité perpétrés à Gaza.

Exportateur d'équipement militaire vers Israël, notamment via les États-Unis, le Canada se rend aujourd'hui complice du génocide en cours dans la bande de Gaza. Le gouvernement de Justin Trudeau, Premier ministre canadien, aurait approuvé des exportations militaires vers Israël d'une valeur de 28,5 millions de dollars entre octobre et décembre 2023.

En vertu des traités internationaux ratifiés par le pays, il s'agit d'une violation du droit international humanitaire, dans la mesure où ces armes en provenance du Canada sont utilisées pour commettre des violations du droit international. En tant que signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le Canada ne doit pas seulement cesser d'envoyer des armes à Israël : il devrait également prendre toutes les mesures possibles pour prévenir un génocide dans la bande de Gaza.

C'est pourquoi, dans une déclaration commune, l'Alliance de la fonction publique du Canada, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, le Syndicat canadien de la fonction publique et le Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public ont exhorté le gouvernement canadien à suspendre de toute urgence le commerce d'armes et d'équipement militaire avec Israël, conformément à ses obligations légales. Ils et elles ont également appelé le gouvernement Trudeau à agir pour prévenir le génocide, à soutenir un cessez-le-feu immédiat et permanent, et à exiger la fin de l'occupation du territoire palestinien comme étape cruciale pour une paix juste et durable dans la région.

Sources : LabourStart /AFPC (Alliance de la fonction publique du Canada) du 05/04/26
<https://syndicatafpc.ca/declaration-canada-doit-suspendre-commerce-darmes>

Etats-Unis : les marches de contestation doivent devenir un mouvement de fond impliquant plus massivement les syndicats

En avril, près de 8 millions de personnes ont participé aux marches du « No King's day III », avec près de 3 000 lieux de rassemblement. Mais la mobilisation a maintenant besoin de s'amplifier pour devenir un mouvement social d'ampleur. Cela ne pourra se faire sans les mobilisations sur les lieux de travail. Les luttes syndicales sont nombreuses depuis quelques années, les luttes sociales sont centrales pour développer un mouvement de contestation plus massif et plus systématique. Les travailleurs et travailleuses font en général leur première expérience d'un véritable fonctionnement démocratique en adhérant à leur syndicat et en s'y engageant, quelle que soit leurs origines. Cela pourrait se révéler central pour fortifier la protestation pro-démocratique actuelle dans le pays.

Du côté des syndicats, cela nécessiterait de sortir des seules revendications liées aux salaires et conditions de travail. Si ces dernières sont primordiales, il est aujourd'hui nécessaire qu'un front plus large se construise, que les organisations de la société civile et les syndicats se coalisent et s'organisent pour la défense de la démocratie. La lutte contre l'autoritarisme passe par l'union la plus large possible. Le 1er mai, journée internationale de lutte pour les droits des travailleurs et travailleuses dans le monde serait la journée idéale pour commencer la construction d'un tel front.

Source : LabourStart/Common Dreams du 19/04/26
<https://www.commondreams.org/opinion/center-workers-for-democracy>

Honduras. Le Réseau contre la violence antisyndicale commémore l'engagement syndical de Juan López

Juan López a été tué le 14 septembre 2024 pour son rôle actif dans la défense du parc national Montaña de Botaderos Carlos Escaleras, une zone protégée « menacée » par le projet minier et énergétique promu par Emco/Pinares/Ecotek. »

La Coordination latino-américaine des syndicats bananiers (COLSIBA) a déclaré : « Juan López était un infatigable défenseur des droits des travailleurs et son meurtre a été interprété

par le mouvement syndical comme une attaque directe contre la liberté d'association et l'organisation des travailleurs au Honduras. »

Le Syndicat des Travailleurs du Têtil des Compagnies de Chemin de fer au Honduras (SITRATERCO) fait partie des syndicats réclamant justice pour Juan López. La Tela Railroad Company est une filiale des marques Chiquita. Le syndicat représente les travailleurs de l'industrie bananière.

Source : LabourStart/PBIC (Peace Brigades International Canada) du 19/04/26

<https://pbicanada.org/2026/04/19/the-network-against-anti-trade-union-violence-remembers-the-trade-union-commitment-of-juan-lopez-in-honduras/>

Hong-Kong. Procès en cours de Lee Cheuk-yan, syndicaliste et militant prodémocratie emprisonné depuis 2021

Accusé d'« *incitation à la subversion du pouvoir de l'État* » en raison de son militantisme pacifique, Lee Cheuk Yan, incarcéré depuis 2021 en vertu de la loi relative à la sécurité nationale de Hong-Kong, a profité de son procès en cours, pour livrer un plaidoyer vigoureux en faveur de la démocratie, de la société civile et des droits fondamentaux.

Lee Cheuk-yan était le secrétaire général de la Hong-Kong Confederation of Trade Unions (HKCTU), aujourd'hui dissoute, et militait au sein de l'Alliance de Hong-kong pour le soutien des mouvements démocratiques patriotiques de Chine qui appelait, entre autres, à « *mettre fin à la dictature à parti unique* ».

Ceci constitue, pour l'accusation, un acte de subversion qui tente d'en faire une preuve d'hostilité envers le gouvernement du Parti communiste chinois.

Lee Cheuk Yan a par ailleurs déclaré : « *Je n'ai aucune animosité dans mon cœur, seulement de l'amour. J'espère que le Parti communiste entreprendra des réformes afin que la population se voie garantir les droits et le bonheur qu'elle mérite.* »

Source : CSI (Confédération syndicale internationale) du 31/03/26

<https://www.ituc-csi.org/lee-cheuk-yan-je-n-ai-aucune-animosite>

Pour mémoire, une pétition est en ligne : <https://www.amnesty.org/fr/petition/free-jailed-hong-kong-activists/>

Monde. Augmenter les salaires et garantir la justice sociale pour contrer l'extrême droite

« *La meilleure façon de lutter contre la montée de l'extrême droite est d'améliorer la vie des travailleurs* » ont déclaré les syndicats aux dirigeants politiques lors d'un rassemblement de progressistes venus du monde entier à Barcelone.

L'extrême droite prospère grâce à « *la désinformation, l'insécurité, la division et la méfiance* » alimentées par les politiques d'austérité, le travail précaire et les attaques contre les syndicats qui ont engendré des inégalités économiques croissantes. Comme le souligne la déclaration présentée par les syndicats de Barcelone : « *L'extrême droite ne vise pas à remettre en cause le système économique injuste, mais à le renforcer, au service des PDG de la tech et des individus les plus riches dont le pouvoir des entreprises influence de plus en plus les décisions politiques. Cette concentration de la richesse et du pouvoir alimente une crise plus large de la démocratie, où les intérêts de quelques-uns l'emportent sur les besoins du plus grand nombre.* »

Une vaste étude menée par la Fondation Hans Böckler¹ le confirme : les travailleurs insatisfaits de leurs conditions de travail, mal payés et n'ayant pas voix au chapitre sont plus susceptibles d'avoir une attitude négative à l'égard de la démocratie ; ceux qui bénéficient de bonnes conditions de travail sont plus enclins à faire confiance à la démocratie et aux institutions publiques.

Esther Lynch, secrétaire générale de la CES (Confédération européenne des syndicats), a déclaré : « *Les travailleurs ont besoin d'un projet d'espoir. Cela signifie des améliorations réelles que les gens peuvent ressentir dès maintenant : pouvoir se payer un logement, gagner un salaire décent et bénéficier de la sécurité au travail (...). C'est ainsi que nous pourrions repousser les divisions et contrer la montée de l'extrême droite.* »

Source : CES du 18/04/26

<https://www.etuc.org/en/pressrelease/raise-pay-and-deliver-social-justice-fight-far-right-unions-tell-political-leaders>

Monde. 21 mars : journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. La CSI solidaire des travailleurs migrants

Les travailleur·ses migrant·es sont de plus en plus confronté·es à la xénophobie et à la discrimination raciale en raison de l'action des forces antidémocratiques, autoritaires et d'extrême droite qui utilisent « la migration » comme une arme pour diviser les sociétés, affaiblir les institutions démocratiques et dresser les travailleurs les uns contre les autres.

Inégalités de rémunération, pratiques de recrutement abusives, conditions de travail dangereuses, obstacles à la syndicalisation, perquisitions, détentions arbitraires, ces injustices s'aggravent lorsque des politiques migratoires restrictives rendent les travailleur·ses migrant·es dépendant·es de leur employeur pour leur statut juridique. Cette vague de programmes anti-migrants porte atteinte aux droits du travail démocratiques de tous les travailleurs et travailleuses.

Un moment décisif : le Forum d'examen des migrations internationales 2026 du 5 au 8 mai. La CSI y appelle les gouvernements à :

- placer le travail décent, l'égalité et la justice raciale au cœur de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;
- adopter une approche de la gouvernance des migrations fondée sur les droits et contre le racisme ;
- promouvoir la non-discrimination ;
- et mettre en œuvre des programmes visant à l'intégration socio-économique des travailleur·ses migrant·es.

Source : CSI du 20/03/26

<https://www.ituc-csi.org/Journee-internationale-pour-l-elimination-de-la-discrimination-raciale-2026>

Pour mémoire, sur le site d'AIF une pétition en rapport avec ce communiqué, est en cours : <https://www.amnesty.fr/petitions/exigez-titres-sejour-stables-travailleurs-etrangers/>

¹ Europawahl (2024). "Survey on EU elections in 10 countries: Participation opportunities at work and good working conditions positive for democratic climate – transformation worries threaten it". <https://www.boeckler.de/en/survey-on-eu-elections-participation-opportunities-at-work-are-positive-for-democratic-climate-60976.htm>

Russie. La CSI exprime son inquiétude concernant la situation impliquant la Confédération du travail de Russie

La Confédération syndicale internationale (CSI) a exprimé son inquiétude face à la situation impliquant la Confédération du travail de Russie (KTR), après des perquisitions menées le 9 avril dans plusieurs bureaux syndicaux à Moscou. Les locaux de la KTR, du Syndicat des marins de Russie et du Syndicat fédéral des contrôleurs aériens ont été visés, officiellement dans le cadre d'un différend interne lié aux cotisations au sein de ce dernier. À ce stade, aucune information ne permet de confirmer l'ouverture de poursuites pénales contre des responsables ou membres du personnel syndical.

La CSI s'inquiète du contexte de ces événements, survenant à la veille de la 114^e Conférence internationale du travail, où doivent être abordées les questions de liberté syndicale et de protection des droits des travailleurs, y compris en Russie. Elle rappelle que la Convention n°87 de l'Organisation internationale du travail garantit le droit des travailleurs à s'organiser, y compris au niveau international, et à bénéficier de la solidarité syndicale.

L'organisation indique avoir saisi le directeur général de l'OIT et poursuivre ses consultations avec les gouvernements et les employeurs en amont de la conférence. Elle appelle à éviter toute escalade et souligne que la liberté syndicale constitue un principe fondamental du droit du travail et un pilier essentiel du dialogue social.

Source : CSI du 20/04/26

<https://www.ituc-csi.org/russia-ituc-expresses-concern-over>

Appels / campagnes

Dans cette rubrique, nous vous faisons part d'appels et de campagnes en cours Amnesty et hors Amnesty.

Algérie. Libérez le syndicaliste Ali Mammeri

Le 1^{er} février, le syndicaliste Ali Mammeri, président du Syndicat national des fonctionnaires de la culture et de l'art (SNFC) a été condamné en appel à 10 ans de prison. Il lui est reproché des faits d'« apologie du terrorisme » et de « partage d'informations classifiées ». Mais quels secrets d'Etat ce syndicaliste a-t-il divulgués ? Comme d'autres avant lui qui ont subi la répression du pouvoir, Ali Mammeri s'est adressé à l'Organisation internationale du travail (OIT) avec laquelle il a partagé des informations sur les violations du droit du travail en Algérie.

Lors de son arrestation, il a été torturé par la police afin de lui arracher des « aveux ». Il lui est aussi reproché d'avoir exprimé sa solidarité avec les détenu·es d'opinion dans le pays, condamné·es et emprisonné·es à la suite du soulèvement populaire et pacifique du Hirak en 2019.

Outre des violations du droit du travail, cette condamnation illustre encore la volonté du régime de faire taire tout débat démocratique en Algérie. Il y a aujourd'hui entre 200 et 300 prisonnier·es politiques dans le pays, ces chiffres ne prenant pas en compte toutes les personnes qui ont été condamnées pour des motifs semblables depuis 2020 et sont depuis sorties de prison à la suite de peines plus courtes.

Pour signer la pétition, cliquez sur le lien suivant :

https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=5813&utm_source=copilot.com

Sources : LabourStart du 25/02/26 avec l'UITA (Union syndicale internationale de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie) du 5/03/26 et ISP (Internationale des services publics) ; Amnesty International du 3/02/2026

<https://www.amnesty.fr/communiqués/algerie-le-syndicaliste-ali-mammeri-risque-de-passer-10-ans-en-prison-apres-qu'un-tribunal-a-confirme-sa-condamnation-injuste/>

<https://www.iuf.org/fr/news/algerian-trade-unionists-under-pressure-call-for-solidarity-with-ali-mammeri/>

Malaisie. Stop à la répression syndicale chez Lumileds

Les 16 000 travailleur·ses de Philips Lumileds, fabricant d'écrans LED pour Apple, à Penang, ont voté massivement en novembre pour rejoindre l'Electronics Industry Employees Union Northern Region (EIEU-NR). Plutôt que de reconnaître le syndicat et d'engager des négociations de bonne foi, l'entreprise a ciblé les travailleurs de manière systématique en expulsant des travailleurs migrants soutenant le syndicat, dont beaucoup étaient présents depuis près de 10 ans, en licenciant un dirigeant syndical important, Sukhairul Bin Khalid, et en menaçant un autre responsable syndical de sanctions disciplinaires.

Ces attaques constituent des violations flagrantes des normes internationales relatives aux droits humains et vont directement à l'encontre du code de conduite d'Apple. Exigez que Lumileds et Apple réintègrent tous les travailleurs licenciés, renouvellent les contrats des travailleurs migrants ciblés pour leur soutien au syndicat, et engagent immédiatement des négociations de bonne foi avec le syndicat en vue de la conclusion d'une première convention collective.

Pour signer la pétition, cliquez sur le lien suivant :

https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=5792

Source : LabourStart du 22/01/26 avec IndustriALL Global Union & Electronics Industry Employees Union Northern Region (EIEU-NR)

Turquie : Libérez immédiatement les dirigeants syndicaux emprisonnés

Le Syndicat des travailleurs de la construction navale, du transport maritime, de l'entreposage et du stockage (DİSK/LİMTER-İŞ) est membre de la Confédération des syndicats progressistes de Turquie (DİSK). Le président, İleri Devrim Yurtsever, le secrétaire général, Beycan Taşkıran, le membre du conseil d'administration, Kenan Hesas, et les anciens dirigeants, Kanber Saygılı, Aydın Kılıçdere et Hakkı Demiral, ont été arrêtés les 5 et 6 février 2026. Ces arrestations ne sont pas une simple procédure judiciaire visant des individus, mais constituent une tentative de pression sur les travailleurs qui luttent pour leurs droits par l'organisation syndicale.

Revendiquer la sécurité de l'emploi, un niveau de vie décent et des droit syndicaux, et s'opposer aux salaires impayés, aux meurtres sur le lieu de travail et à la précarité, ne sont pas des crimes. Les syndicalistes ont été arrêtés parce qu'ils sont la voix des travailleurs, qu'ils ont dénoncé les conditions de travail dans les chantiers navals et qu'ils ont mené la lutte pour l'organisation syndicale. L'activité syndicale est un droit constitutionnel et ne peut être criminalisée.

L'activité syndicale est un droit constitutionnel. Exprimer des revendications pour la sécurité de l'emploi, un niveau de vie décent et le droit de s'organiser n'est pas un crime. J'appelle les autorités à libérer les syndicalistes détenus, à mettre fin aux atteintes aux droits syndicaux et à garantir la liberté d'association.

Pour signer la pétition, cliquez sur le lien suivant :

https://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=5835

Source : LabourStart / DISK/LIMTER-IŞ du 01/05/26

Appel à l'action : Libérez Chow Hang-tung et Lee Cheuk-yan

Rejoignez nos actions de solidarité pour exiger la libération de Chow Hang-tung et Lee Cheuk-yan, tous 2 prisonniers d'opinion jugés en vertu de la loi sur la sécurité nationale pour avoir organisé les commémorations du 4 juin à Hong-Kong. 🕯

Pour signer la pétition, cliquez sur le lien suivant :

<https://www.amnesty.org/en/petition/free-hongkong-activists/>



Bonnes nouvelles !

Bangladesh. Une nouvelle loi renforçant les droits des travailleurs

Le Parlement du Bangladesh a adopté le 9 avril le projet de loi modifiant la législation du travail contre les pratiques de travail déloyales et la discrimination antisyndicale. Il sera interdit aux employeurs d'inscrire les travailleurs ou les membres des syndicats sur listes noires, de créer des syndicats sous leur contrôle ou de fournir un soutien financier pour influencer les activités syndicales. Les mesures de représailles contre les travailleurs qui déposent plainte, participent à des procédures judiciaires ou signalent des pratiques

déloyales en matière d'emploi sont explicitement définies comme de la discrimination antisyndicale.

L'amendement introduit également des interdictions légales strictes contre le travail forcé, la violence et le harcèlement sexuel, conformément à la Convention n° 190 de l'OIT. Le harcèlement sexuel a été clairement défini pour la première fois, et les institutions sont tenues de former des comités chargés de traiter les plaintes, en veillant à la représentation féminine. La loi impose également la création d'un Fonds d'indemnisation des accidents du travail et institue une Autorité de règlement des litiges afin de réduire l'arriéré des affaires devant les tribunaux du travail.

Source : LabourStart/UNI Global du 15/04/26

<https://uniglobalunion.org/fr/news/new-labour-law-in-bangladesh-a-game-changer-for-worker-rights/>

France / Iran. L'Internationale de l'Éducation salue la libération de Cécile Kohler et Jacques Paris

L'Internationale de l'Éducation (IE) salue la libération et le retour en France, le 8 avril dernier, des 2 syndicalistes enseignants Cécile Kohler et Jacques Paris, arrêtés le 7 mai 2022 et détenus arbitrairement en Iran pendant 4 ans.

Le secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation, David Edwards, a déclaré : « À l'heure où les mauvaises nouvelles se multiplient aux 4 coins du monde, l'annonce du retour en France de nos collègues syndicalistes Cécile Kohler et Jacques Paris, après près de 4 ans de captivité en Iran, est une véritable bouffée d'oxygène. L'Internationale de l'Éducation n'a jamais cessé de réclamer leur libération et n'a jamais perdu l'espoir de les voir revenir un jour. Aujourd'hui, nous continuons de témoigner toute notre solidarité à ces syndicalistes enseignants courageux qui n'ont jamais cessé de défendre les opprimés et ont œuvré sans relâche à la construction d'un monde meilleur. »

Cécile Kohler, responsable des affaires internationales au sein du syndicat Force Ouvrière (FNEC FP-FO) a participé à plusieurs conférences de l'Organisation internationale du travail (OIT) au sein de la délégation de l'IE. Jacques Paris, ancien secrétaire général d'un syndicat affilié de la FNEC FP-FO, a participé au Congrès mondial de l'IE de 2019 à Bangkok, en Thaïlande.

L'Internationale de l'Éducation « salue la persévérance de leurs familles, de leurs collègues et des comités de soutien, ainsi que la solidarité continue du mouvement syndical international de l'éducation. La détention arbitraire de Cécile Kohler et Jacques Paris démontre une fois de plus à quel point les personnels éducatifs peuvent être pris pour cible simplement en raison de leur identité et des valeurs qu'ils défendent. Depuis de nombreuses années, le régime iranien cible les enseignant-es et leurs organisations représentatives en raison de leurs activités légitimes et pacifiques visant à défendre des conditions de travail décentes, une éducation publique de qualité et les droits syndicaux fondamentaux. Les syndicalistes enseignants et les travailleurs et travailleuses de l'éducation continuent de faire l'objet de harcèlement systématique, d'arrestations et de détentions arbitraires pour le simple fait d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association. »

Source : LabourStart /IE (Internationale de l'éducation) du 10/04/26

<https://www.ei-ie.org/fr/item/32310:internationale-de-leducation-salue-la-liberation-des-syndicalistes-enseignants-cecile-kohler-et-jacques-paris>

Pays-Bas. Un tribunal néerlandais rend un jugement historique sur le travail intérimaire

Sous le slogan « Justice 4 Pawel », près de 5 000 syndicalistes du monde entier se sont exprimés lors d'une campagne LabourStart contre le licenciement du leader syndical Pawel Rudzki aux Pays-Bas. Le 17 avril, Pawel a gagné son procès et a retrouvé son poste.

Avec le soutien des militants néerlandais ayant organisé de nombreuses actions dans les magasins d'Albert Heijn, la chaîne de supermarchés qui l'avait renvoyé de son entrepôt, son affaire a reçu une attention constante et le juge a dû faire face à la réalité de l'oppression syndicale contre les travailleurs migrants comme Pawel.

Le tribunal de grande instance de La Haye a estimé qu'Albert Heijn avait abusé du recours aux contrats d'intérim et a ordonné à l'entreprise d'embaucher M. Rudzki dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée avec effet rétroactif à juin 2021, en lui versant les arriérés de salaire dus depuis cette date.

Pour la première fois dans l'histoire néerlandaise, un juge a déclaré clairement qu'utiliser des agents d'intérim sans sécurité d'emploi constituait un abus de failles juridiques et n'était pas autorisé au-delà de 3 ans.

Des centaines de milliers de travailleurs migrants aux Pays-Bas occupent des emplois sous contrat précaire, même s'ils sont disponibles toute l'année. Avec cette décision, ils tiennent bon pour revendiquer un contrat sécurisé.

Source : LabourStart/UNI Global du 23/04/26

<https://uniglobalunion.org/fr/news/justice-for-pavel-dutch-court-delivers-landmark-ruling-on-agency-work/>